

Face au coronavirus, la filière forêt-bois est touchée mais pas coulée !

Par Jean-Luc Peyron, membre de l'Académie d'agriculture de France, ancien directeur du GIP Ecofor, avec l'aide précieuse du Comité stratégique de filière bois (Jean-Luc Dunoyer) et du laboratoire de recherche économique BETA (Serge Garcia et Alexandra Niedzwiedz).

Comme la plupart des activités économiques, la filière forêt-bois a été très touchée par la crise sanitaire qui s'est amorcée en début d'année 2020. Elle a aussi constitué une aide précieuse dans la gestion de cette crise en soutenant les services vitaux au niveau national. N'est-elle pas maintenant appelée à rebondir pour contribuer, à sa mesure qui est d'importance, à la transition écologique amorcée par le plan de relance français ?

La filière forêt-bois touchée par la crise

Les activités de la forêt et du bois n'ont pas été épargnées par la crise sanitaire issue de la pandémie due au coronavirus Sars-Cov-2¹. Les chaînes **logistiques** ont été affectées en premier. Elles ont subi l'enchaînement entre la grève des transports de la fin 2019, les fêtes de fin d'année, le ralentissement des ports chinois en janvier 2020 dans le cadre du Nouvel An chinois, enfin l'arrêt de la plupart des échanges internationaux pour limiter la diffusion de l'épidémie.

Le confinement en Europe est ensuite venu limiter fortement la plupart des activités et instaurer une **récession économique**. La réduction de la demande globale qui en a résulté s'est répercutée sur la filière forêt-bois à la fois directement, via la consommation finale, et indirectement, via la consommation intermédiaire (d'emballage, papier...) des autres secteurs de production. Elle a été amplifiée par une **attitude de précaution** de la part des ac-

teurs qui ont privilégié l'épargne à la consommation et à l'investissement. Les marchés de la construction et de l'ameublement, entre autres, s'en sont trouvés doublement affectés.

Dans le domaine forestier, certaines activités majeures ont été sérieusement déstabilisées : les **travaux forestiers** ont été retardés, y compris l'élimination des arbres scolytés, l'exécution des obligations légales de débroussaillage contre l'incendie, la marche des opérations d'inventaire forestier et d'audit de certification forestière... Le **prix des bois sur pied** a subi une baisse au printemps, plus importante (près de 50%) sur les résineux blancs (sapin et épicéa) en raison de la conjugaison entre les deux crises des scolytes et du coronavirus, mais de moins de 20% sur les autres essences.

La filière forêt-bois, acteur majeur de la gestion de crise

Au-delà des bouleversements que cette pandémie exceptionnelle a occasionné dans tous les secteurs d'activité, la filière forêt-bois s'est révélée essentielle pour le bon fonctionnement de l'économie de crise² et des services vitaux : certaines spécialités chimiques issues du bois interviennent dans la fabrication de médicaments ; certains papiers jouent un rôle important en milieu hospitalier ; la filière a fait face à l'augmentation funeste du nombre de cercueils ; par ailleurs, le secteur de l'emballage a subi la chute d'activité mais bénéficié de l'attrait des livraisons à domicile...

¹ Consulter par exemple le Journal de la mécanisation forestière n°201, pp. 10-12 et l'article de Robert Wood « Le Coronavirus contamine la filière-bois », FCBA Info du 19 mars 2020 « [Impact macro-économique potentiel du Covid 19 \(coronavirus\) sur la filière forêt-bois française](#) », la lettre de conjoncture n°3 (juillet 2020) de l'ONF sur « [Le marché des bois](#) », l'article du Bois international daté du 9 avril 2020 « [Covid-19 : Quelles conséquences pour la filière forêt-bois ?](#) », l'actualité du 21 avril 2020 de l'Association tropicale internationale des bois tropicaux (ATIBT) sur le thème « [Impact du Covid-19 sur la marché bois tropical](#) ».

² Voir la note élaborée en mai 2020 par le Comité stratégique de filière bois « [Plan de relance de l'économie : analyse des enjeux de relocalisation spécifiques à la filière bois française](#) » ou l'article du Bois international daté du 25 mai 2020 « [Changements sociétaux dus à la pandémie : y aura-t-il des opportunités pour le bois ?](#) ».



La filière dans son ensemble a également montré sa capacité à compenser l'arrêt de certaines activités par d'autres moins touchées: par exemple, l'interruption du fonctionnement de certaines entreprises a entraîné la réduction de la production de produits connexes de scierie mais les usines de trituration (pâtes et panneaux) et les chaufferies ont pu reporter, au moins en partie, leur approvisionnement sur du bois brut issu de forêt. Les interactions complexes au sein de la filière forêt-bois font que toute perturbation d'une partie se répercute sur le tout mais, inversement et comme en matière de biodiversité, il existe des redondances qui ouvrent la possibilité à ce type de substitution.

Le bois: « fer de lance » de la relance économique?

À moyen et long terme, un certain optimisme prévaut au sein de la filière forêt-bois³. Celle-ci relève en effet de marchés très diversifiés et a beaucoup à gagner d'une relocalisation en France des activités ; le bois est le matériau par excellence de la bioéconomie, de la durabilité et de la circularité, ses ressources ne sont pas entièrement exploitées en France et en Europe, sa récolte peut être augmentée en cohérence avec l'atténuation du changement climatique et une adaptation à ses impacts ; en outre, l'évolution des modes de vie (télétravail, distanciation physique...) peut venir doper les marchés de l'ameublement et de la rénovation des habitats.

Pour l'heure, la filière forêt-bois n'a pas été oubliée dans le plan de relance qui vient d'être rendu public par le gouvernement⁴. Elle fait l'objet de la mesure « **Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer** » intégrée au volet « Ecologie » et dotée d'un budget de 200 millions d'euros. Elle peut aussi bénéficier des dispositions, nombreuses, relatives à l'industrie et notamment aux **entreprises de taille réduite**, dans les domaines de l'innovation, de la numérisation, de la transition écologique, de la circularité et circuits courts, de la relocalisation dans les territoires, des exportations, du financement (fonds propres), de la fiscalité sur la production, de la R&D... La **recherche et l'enseignement** sont également largement concernées avec, entre autres, des moyens et taux de succès accrus pour l'Agence nationale de la recherche (ANR).

En définitive, si on parle parfois de « fer de lance », ne faudrait-il pas parler de même de « bois de relance »? ●

³ Voir la note élaborée en mai 2020 par le Comité stratégique de filière bois et mentionnée ci-avant.

⁴ Voir les mesures relatives à la filière forêt-bois aux pages 71 à 73 du document [France-Relance](#) du 3 septembre 2020.

